

Élections du CSE : négocier pour une mise en place sur-mesure

Code
703159

Durée
3 heures 30 / 3 heures

Tarif Inter*
590 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

PUBLIC

PDG – Managers – DRH –
Responsables RH – Responsables
des affaires sociales – Juristes
d'entreprise – Avocats – Conseils

NIVEAU D'EXPERTISE

Expertise

LES POINTS FORTS

– Développez votre méthode de négociation avec des experts : stratégies éprouvées, arguments clés, pièges à éviter absolument

– Maîtrisez tous les leviers de négociation pour structurer votre CSE selon les besoins réels de votre entreprise

– Sécurisez juridiquement chaque clause de votre accord : mandat, périmètre, consultations, commissions et moyens de fonctionnement

– Renforcez le dialogue social grâce à des méthodes de négociation équilibrées et structurantes pour votre entreprise

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser en amont des élections, le rôle et le fonctionnement du CSE
- Développer sa méthode de négociation
- Identifier les leviers envisageables de négociation et les structurations innovantes de la représentation du personnel
- Benchmark des pratiques

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.

Identifier le cadre négociable de la mise en place du CSE

- Les attributions et les modalités d'exercice des attributions du CSE
- Le cadre et le périmètre de mise en place le plus approprié

Définir la durée du mandat

- Le mandat sera-t-il de 4, 3 ou 2 ans ?
- Est-il possible de négocier le nombre de mandats successifs ? Si oui, quel en est l'intérêt ?

Identifier la délégation élue du CSE

- Négocier à la hausse ou à la baisse le nombre d'élus titulaires et suppléants ?
- Quand y aura-t-il des représentants syndicaux au CSE ? Combien ?
- Prévoir des représentants de proximité : si oui, combien, pour quelles missions, avec quels moyens ?
- Structuration du CSE en commissions ? Quand sont-elles facultatives ou obligatoires ? Avec combien de membres ? Avec quels moyens ?
- Focus sur la CSSCT
- Composition du bureau du CSE
- Optimiser l'accord de mise en place du CSE pour renforcer le dialogue social

Organiser les réunions du CSE

espace participant :

- ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Négociation de la périodicité des réunions plénières, qui y assistera, comment elles se tiendront (présentiel ou distanciel) ?
- Que penser des réunions préparatoires avant une réunion plénière ?
- Structuration de l'ordre du jour en y adaptant l'agenda social
- PV de réunion : délai pour le rédiger ? Comment le modifier, l'adopter, le diffuser ?

Définir les consultations, les expertises et la BDESE

- Information et consultations récurrentes du CSE : faut-il les dissocier ou plutôt les regrouper ? Selon quelle périodicité ? Négocier les éléments à fournir à la délégation
- Information et consultations ponctuelles du CSE : quand interviennent-elles ?
- Procédure de rendu de l'avis : ce qui est négociable
- Le nombre et le coût des expertises
- Configuration de la BDESE : quel contenu, quels accès ?

Développer sa méthode de négociation

- Négocier les moyens de fonctionnement financiers
 - ▶ Quel montant allouer aux dotations de fonctionnement et ASC ?
 - ▶ Les modes de versement et leur périodicité

Négocier les moyens de fonctionnement autres que financiers

- Les heures de délégation : combien en allouer ? Comment les contrôler ?
- Local du CSE, panneaux d'affichage, accès à l'intranet, utilisation de mails professionnels et de réseaux sociaux d'entreprise, qu'est-ce que vous êtes prêts à allouer ?
- La formation des élus : combien de jours et qui paie ?

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

Parmi nos formateurs

...



Uriel Sansy

Avocat associé fondateur, Factorhy Avocats Titulaire d'un Master 2 Juristes de droit social, il débute sa carrière professionnelle en entreprise (ressources humaines et relations sociales) puis devient avocat en 2013. Détenteur de la spécialisation en droit du travail, il cofonde le cabinet Factorhy Avocats en 2019. Réputé pour sa fiabilité, son approche pragmatique et sa pugnacité, il exerce auprès d'une clientèle composée d'entreprises du CAC 40, du SBF 120, de PME, d'ETI en développement – et de tout secteur d'activité – études techniques, import-export, transport routier, financier, journalisme, vente au détail d'habillement, secteur public, logement social, etc. Intervenant tant en conseil qu'en contentieux, Uriel Sansy a développé une compétence particulière dans la gestion des conflits collectifs et des relations avec les instances représentatives du personnel. Il assure en outre le suivi d'opérations de restructurations complexes ou de dossiers techniques relatifs notamment à la durée du travail. Il a été récemment désigné, par Décideurs Juridiques, comme constituant la relève du barreau social.

